

## **20260202 Rue89 Lyon**

<https://www.rue89lyon.fr/2026/02/02/licenciee-pour-son-voile-une-salariee-attaque-forum-refugies-aux-prudhommes/>

# **Licenciée pour son voile, une salariée attaque Forum Réfugiés aux prud'hommes**

*Licenciée en février 2024, Coline (prénom modifié), agente d'accueil, s'est retournée contre son employeur, Forum Réfugiés. Elle reproche à l'association d'avoir modifié son règlement intérieur spécifiquement pour pouvoir la licencier en raison de son port du voile. L'affaire a été portée devant le conseil des prud'hommes, vendredi 30 janvier.*

**Marie Allenou**



La plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Forum réfugiés, rue Garibaldi (Lyon 7e). Photo : LB/Rue89Lyon

Habillée d'un bleu lumineux de la tête aux pieds, entourée de sa famille et de ses anciens collègues, Coline (prénom modifié) trépigne en attendant l'audience qui doit l'opposer à son ancien employeur, l'association Forum Réfugiés. Embauchée en 2021 en tant qu'agente d'accueil dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Villeurbanne, elle a été licenciée en février 2024 car son employeur lui reprochait de porter le voile.

Lors de son embauche, le règlement intérieur de l'association ne stipulait pas que le port d'un signe religieux était interdit. Ce n'est qu'en octobre 2023 que le règlement a été modifié pour ajouter une « obligation de neutralité » aux salariés travaillant au contact du public.

Pendant plusieurs mois, Coline refuse de retirer son voile ou de changer de poste, pour intégrer le service de comptabilité, sans contact avec le public. « J'aimais beaucoup mon travail, je n'allais pas me forcer à en faire un autre sans lien avec mon projet professionnel », explique-t-elle. Ce qui mène à son licenciement.

Pour la jeune femme et son avocat, cette affaire n'est pas seulement une histoire de changement de règlement intérieur. « C'est la situation particulière de [Coline] qui a amené à la modification du règlement », a plaidé Me Tammouz Al Douri à l'audience devant le conseil des prud'hommes, parlant d'une « discrimination indirecte ».

*À lire sur Rue89Lyon*

[À Vaulx-en-Velin, des parents se mobilisent pour Sara, licenciée d'une crèche pour port du voile](#)

**Le règlement de Forum Réfugiés modifié pour cibler une salariée ?**

Selon lui, c'est une visite du directeur de Forum Réfugiés au sein du Cada, fin 2021, qui aurait tout déclenché, lorsqu'il s'est aperçu de la présence d'une salariée voilée. « Nous avons des échanges de mails au sein de la direction qui en attestent », ajoute-t-il. Une version également soutenue par les salariés de Forum Réfugiés présents à la sortie de l'audience.

« L'association compte plus de 400 salariés, c'est irréal de faire croire qu'un matin on s'est réveillé pour s'occuper du cas de Madame », a opposé Me Sophie Martin-Semavoine, avocate de Forum Réfugiés. Selon elle, l'écart de date entre la visite du directeur fin 2021 et le changement du règlement intérieur en octobre 2023 écarterait aussi la version des faits de Coline.

Depuis la [loi séparatisme de 2021](#), les structures privées qui répondent à des marchés publics doivent obligatoirement se soumettre au principe de neutralité. Ce qui est le cas pour Forum Réfugiés pour certaines de ses activités, mais pas pour l'établissement où travaillait Coline.

### **Une obligation de neutralité pour « ne pas heurter les sensibilités »**

Ce n'est donc pas ce motif qui a poussé la direction au changement de règlement intérieur. Dans la version du règlement établie en octobre 2023, Forum Réfugiés se justifie par deux raisons. D'abord « la sécurité des membres de la communauté de travail », avant de se faire plus précis sur un deuxième motif :

« Cette neutralité est tout particulièrement justifiée par des objectifs légitimes de prise en considération des milliers de demandeurs d'asile, réfugiés, exilés (...) dont nombre de personnes (...) invoquent parmi les motifs de persécution ou de discrimination des faits de nature politique ou religieuse. »

Une motion du Conseil social et économique de l'association (CSE), consultée par Rue89Lyon, critiquait les justifications de la direction, en particulier l'application du principe de neutralité à l'ensemble du personnel. « En choisissant une interprétation large du périmètre d'application de l'obligation de neutralité, le CSE craint une mesure défavorable à la protection contre les discriminations de ses salariées », estimait le CSE.

Lors de l'audience, Me Tammouz Al-Douri, a ajouté ne « pas comprendre » ce que voulait dire l'association quand elle estime que le port de signes religieux ou philosophiques puisse heurter les sensibilités des personnes prises en charge. « J'ai travaillé dans des organisations internationales : aucune d'entre elles ne refuse d'employer des personnes affichant des signes religieux au motif que les personnes qu'elles accueillent auraient des traumatismes », a-t-il donné pour exemple.

### **« Un dossier qui touche à une liberté fondamentale »**

« Pourquoi avoir modifié le règlement intérieur ? », s'est alors enquis une conseillère prud'homale à l'audience, auprès de l'avocate de Forum Réfugiés. « Le sujet était évoqué depuis un petit moment au sein de l'association et la direction a estimé que le règlement devait être modifié sur cette question de neutralité », a simplement justifié Me Sophie Martin-Semavoine, sans s'avancer plus sur les raisons de son client.

« C'est un dossier qui touche à une liberté fondamentale, inscrite dans notre constitution et dans les textes internationaux signés par la France. Vous devez élever votre niveau d'exigence

au maximum face aux arguments de Forum Réfugiés », a argué Me Tammouz Al Douri, en préambule de sa plaidoirie. Celui-ci a notamment évoqué [l'affaire Baby Loup](#), dans laquelle une salariée de crèche avait été licenciée pour son voile. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a estimé qu'il s'agissait d'une discrimination.

En réparation, l'avocat a demandé que l'association soit condamnée à verser 16 400 euros de salaire à sa cliente, 8 000 euros de dommages et intérêts, et 2 000 euros pour rembourser les frais d'avocat. La décision du conseil des prud'hommes sera rendue le 15 mai 2026. Une plainte pour discrimination, au pénal, est également en cours contre l'ancien directeur de Forum Réfugiés, [comme l'avaient révélé nos confrères de Mediacités](#).